

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Délibération n° BC-2023-158

Objet de la délibération : **MUSEE DES COMTES DE PROVENCE - LE CHANTIER DES COLLECTIONS - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DE LA REGION SUD**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept novembre, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (Près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 novembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, DECANIS Alain, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BARTHELEMY Olivier.

Absents ayant donné procuration :

ARTUPHEL Ollivier donne procuration à DEBRAY Romain, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, PORZIO Claude donne procuration à RAVANELLO Alain.

Absent : CLERCX David.

Secrétaire de Séance : Patrice TONARELLI

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-83 du Conseil de Communauté du 14 février 2020 approuvant le projet scientifique et culturel du Musée des Comtes de Provence adopté pour la période 2020-2025 ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au bureau communautaire, pour toute demande de subvention émanant de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le cas échéant la convention correspondante ;

CONSIDERANT la compétence Affaires Culturelles exercée par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT que dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte gère le Musée des Comtes de Provence ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération a décidé de redonner une place centrale au Palais des Comtes de Provence et de le positionner comme l'un des points majeurs d'attractivité du territoire et de la ville de Brignoles avec la création d'un Pôle à caractère patrimonial, culturel et touristique ;

CONSIDERANT que cette opération prévoit l'aménagement du Palais des Comtes de Provence en reliant le Musée (labellisé Musée de France), la Maison Le Guerrec (bâtiment des archives municipales et salle d'exposition et dispositif Microfolies) et la Maison Champey (bâtiment très dégradé) sur une superficie totale d'environ 1 669 m² ;

CONSIDERANT que ce nouveau pôle accueillera le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine cœur du Pays d'Art et d'Histoire de la Provence Verte Verdon ;

CONSIDERANT que préalablement aux travaux du Musée et pendant la durée des travaux, les collections d'œuvres présentes dans le Musée devront faire l'objet de mesures de conservation et de stockages spécifiques ;

CONSIDERANT que pour mettre en œuvre ces mesures de conservation et de stockage, il est nécessaire de réaliser le chantier des collections ;

CONSIDERANT que le chantier des collections consiste à traiter les collections, à connaître les besoins en restauration et à réaliser les conditionnements selon la chaîne opératoire :

1. Traçabilité de départ (préparation des objets et du matériel journée ; délocalisation des réserves et mis sur étagères de travail). Etape importante avec localisation finale. (En interne)
2. Dépoussiérage
3. Constat d'état (restaurateurs)
4. Marquage
5. Prise de poids
6. Conditionnement
7. Manipulation (pour objets « encombrants » transporteurs spécialisés)
8. Traçabilité (en interne)

CONSIDERANT que la DRAC PACA ne subventionne pas le déménagement et le stockage des collections pendant les travaux ;

CONSIDERANT le budget prévisionnel de l'opération relative au chantier des collections, hors coûts de déménagement et de stockage des collections pendant les travaux, tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES € TTC		RECETTES		
Chantier des collections du Musée des Comtes de Provence	544 750 €	Autofinancement	108 950 €	20 %
		Subvention DRAC PACA	272 375 €	50 %
		Subvention Région Sud PACA	163 425 €	30 %
TOTAL	544 750 €	TOTAL	544 750 €	100 %

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture réunie le 16 novembre 2023 ;

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Provence-Alpes-Côte d'Azur, relative au chantier des collections 2024 du Musée des Comtes de Provence, d'un montant de 272 375 € représentant 50 % du budget de l'opération.
- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de la Région SUD PACA, relative au chantier des collections 2024 du Musée des Comtes de Provence, d'un montant de 163 425 € représentant 30 % du montant de l'opération.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- **D'AUTORISER** le président si nécessaire à solliciter toute autre subvention concernant cette opération, au taux le plus élevé possible.
- **DE DIRE** que la dépense sera prévue au budget principal 2024 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le 30/11/2023
et affichage le 30/11/2023*

Fait et délibéré à Brignoles,
le 27 novembre 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

signé électroniquement le 29 novembre 2023

Didier BREMOND